



SAINT-CYPRIEN, le jeudi 21 janvier 2016

ARRETE N° 16/TECH-P/013

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION
PERMANENTE PASSAGE PIETON
rue François Arago /parking Ecole Noëlie et René MET**

**Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien,
Thierry DEL POSO**

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R 417-10/11,10° du code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'arrêté municipal en date du 22 avril 2014 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T. à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'arrêté permanent n°14/TECH-P/004 en date du 12 janvier 2016 exécutoire le 20 janvier 2016,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de sécuriser les piétons sur le **parking de l'école Noëlie et René MET**.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il y a lieu de modifier de l'arrêté n°14- TECH-P/004 suite à erreur matérialisée au niveau du numéro de l'arrêté.

ARTICLE 2 : Un passage piéton est implanté sur le **parking de la rue François Arago** à Saint-Cyprien (66750) **face à l'école Noëlie et René MET**.

ARTICLE 3 : Une peinture au sol matérialise l'emplacement conformément au plan joint au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place du dispositif nécessaire à la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Thierry SIRVENTE,**



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte

Consécutivement à son affichage

Le **25 JAN. 2016**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet

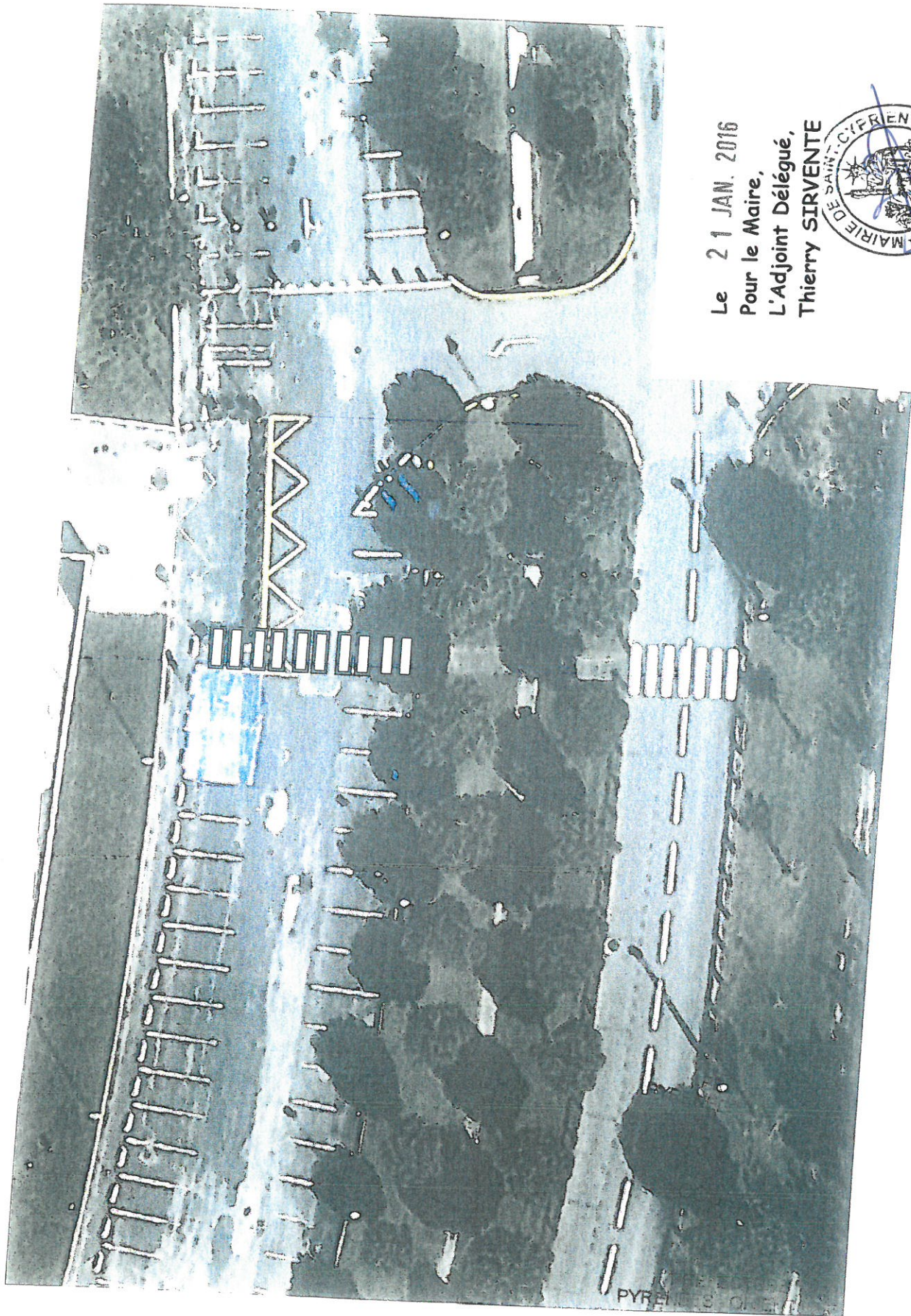
D'un recours contentieux devant le tribunal

Administratif dans un délai de deux mois à compter

Mairie de Saint-Cyprien, non datable

Copie à :

- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Gendarmerie
- Communication



Le 21 JAN. 2016
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Thierry SIRVENTE



2016
PRÉF PO